



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et  
des Sports

Service Administratif Jeunesse et Sport

Affaire suivie par : A. Lambey  
Poste: 71 97

**2011-CP-3846**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 septembre 2011

**SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX  
NÉCESSAIRES À LA PRATIQUE DE L'EPS EN COLLÈGES**

<b>Politique sectorielle : Culture, Sports, Jeunesse et Loisirs</b>		
<b>Secteur d'intervention : Sport</b>		
<b>Programme : Soutien aux Equipements Sportifs Communaux (2001P173)</b>		
Données financières	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	26 000 000 €	2 010 000 €
Montant déjà engagé	2 296 635 €	1 039 440 €
Montant disponible	23 703 365 €	970 560 €
Montant réservé pour ce rapport	2 760 000 €	720 000 €

AP 2011/2014	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
26 000 000 €	2 010 000 €	4 100 000 €	6 690 000 €	7 160 000 €	6 040 000 €

Conformément à la délégation que vous avez reçue par délibération du 6 mai 2011, je vous propose d'individualiser une partie de l'autorisation de programme de 26 000 000 € votée le 10 juin 2011, en faveur de 3 collectivités qui ont présenté un dossier de demande de subvention au titre du programme de Soutien aux Equipements Sportifs Communaux.

En application de la délibération précitée, je rappelle que ces subventions sont calculées au taux de 40% de dépenses subventionnables plafonnées comme suit :

- Construction et rénovation de piscines 3 000 000 € H.T.
- Construction d'un terrain synthétique ex-nihilo 600 000 € H.T.
- Rénovation d'un terrain existant en revêtement synthétique 300 000 € H.T.

Les engagements proposés au profit des Collectivités désignées ci-après s'élèvent à 2 760 000 €, portant à 5 056 635 € les engagements de 2011.

COLLECTIVITE	OPERATION	MONTANT DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES	SUBVENTION (40%)
Communauté de Communes de la Boucle de la Seine	Piscine à Sartrouville	3 000 000 € HT	1 200 000 €
	Piscine à Houilles	3 000 000 € HT	1 200 000 €
Houilles	Construction d'un terrain synthétique	600 000 € HT	240 000 €
Plaisir	Rénovation d'un terrain synthétique au Stade Barran	300 000 € HT	120 000 €
TOTAL		6 900 000 € HT	2 760 000 €

Le financement des subventions sera assuré par prélèvement sur les crédits ouverts au budget primitif des exercices 2011 et suivants, selon les modalités confirmées par délibération de l'Assemblée départementale en date du 6 mai 2011, soit en l'espèce :

- pour les terrains de grands jeux en surface synthétique :
  - le versement d'un acompte de 50 %, dès la réalisation de 50% du projet subventionné;
  - le paiement du solde, à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.
- pour les piscines :
  - le versement d'un acompte de 20 % dès l'engagement de l'ensemble de l'opération ;
  - un premier versement de 40%, dès la réalisation de 50% du projet subventionné;
  - le paiement du solde, à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

Conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée départementale lors de la séance du 6 mai 2011, chaque financement sera assorti d'une convention de mise à disposition gratuite de l'équipement en faveur des collégiens. Cette convention interviendra entre le Département, la Collectivité propriétaire et/ou gestionnaire de l'équipement et le Collège utilisateur. Ce principe permet de fixer les responsabilités de chacune des parties, en termes d'investissement et de fonctionnement, en matière de sécurité et d'hygiène et de préciser la durée et le mode de résiliation du partenariat. Le projet de convention annexé à la délibération tient compte des nouvelles modalités de paiement.

Le projet de délibération suivant vous est soumis :